

La cohésion au cœur de l'urbanisme

Cette année le grand prix de l'urbanisme fête ses trente ans et salue Patrick Bouchain, acteur et personnalité inclassables de la transformation de nos lieux de vie. C'est pour le ministère en charge de l'accompagnement des territoires, de l'urbanisme et du logement la confirmation renouvelée que la discipline de l'urbanisme est capable d'inattendu et d'ouverture. La communauté des acteurs qui œuvrent pour créer, transformer et faire aimer notre cadre de vie, nos espaces publics et nos paysages s'est agrandie par la reconnaissance de Patrick Bouchain urbaniste.

Avec Patrick Bouchain, le projet d'urbanisme est tout à la fois projet de cohésion sociale, de santé publique et de bien-être, d'éducation ; il est culturel et citoyen avant d'être formel. La transformation de friches industrielles ou de délaissés urbains en lieux de vie collective, d'équipement culturel ponctue l'ensemble de l'action de celui qui aujourd'hui est reconnu comme pionnier et inventeur de l'urbanisme temporaire, provisoire ou éphémère, termes, soit dit en passant, que Patrick Bouchain n'utilise pas. En effet, son inventivité négociatrice, sa connaissance fine du droit et son engagement social par l'invention de nouveaux usages lui permettent de rendre pérennes l'expérimental et le transitoire.

Ainsi, la friche de la Belle de mai a redonné vie à l'ancienne usine Seita, le Lieu unique, scène nationale de Nantes, est née de la reconversion des anciennes usines LU ou encore l'Hôtel Pasteur, ancienne faculté des sciences, bâtiment patrimonial en plein cœur de Rennes, est l'occasion pour Patrick Bouchain d'installer en 2013 une université foraine. Nous pourrions en citer tant d'autres.

Il a formé, embarqué et inspiré de jeunes générations qui aujourd'hui font de cet urbanisme du déjà là, de cet urbanisme de la transformation collective le socle de leur activité professionnelle et de leur engagement sociétal. Ce qui était de l'ordre de l'expérience et d'urbanisme alternatif se déploie car il répond manifestement aux souhaits de nos concitoyens de participer à la transformation du cadre de vie collectif, et cela répond aux besoins des plus démunis de construire un avenir meilleur.

En ce sens, la «preuve par 7», action soutenue par la Fondation de France, le ministère de la Culture et par celui dont j'ai la charge, va tenter sur 7 échelles territoriales, incluant les bourgs, petites villes, banlieues de grandes villes de mobiliser des habitants, des élus et des professionnels de différents secteurs, pour produire des projets d'équipements, d'habitat en cœur de bourg, des espaces publics en inventant localement leur intelligence propre. La diversité de ces projets vise à couvrir le plus grand nombre de situations appelées à incarner autant de démonstrations en faveur d'un changement généralisé.

Trente ans après sa création, le Grand prix de l'urbanisme résonne plus que jamais avec les missions du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités.

Jacqueline Gourault,

ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales



Sommaire

ntroduction		
La liberté de toucher à tout par Ariella Masboungi	11	
L'urbaniste inattendu	15	Souvenirs, portfolio
Un urbanisme hors norme, autobiographie par Patrick Bouchain	17	L'urbanisme, cette discipline indisciplinée
Parcours	27	Ce que l'art apporte aux champs de l'urbanisme
Être grand prix	28	Zingaro, un lieu d'expérimentation de la vie
Un système de valeurs imparable qui fonde l'action	30	Par Bartabas
Une «méthode Bouchain» ?	31	Tout peut faire patrimoine
Par Ariella Masboungi De villes en villes, changeant le cadre de nos vies	35	L'urbanisme à hauteur d'homme Par Noël Mamère
Par Alexandre Chemetoff		Les territoires délaissés, nouveaux terrains de jeu
Apprendre pour transmettre	39	Encourager et sécuriser les trajectoires du nouveau commerce urbain
Les champs d'action	47	Par Pascal Madry
Le droit de faire	49	La preuve par 7, manifeste
Un compagnonnage spécifique entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre Par Jean Badaroux	56	La preuve par sept pour repenser le territoire
Un urbanisme éphémère	59	Des projets en récit
«Nous ne sommes pas condamnés à rester des alternatifs» Par Julien Beller	64	Le hall du Bourget, Zingaro, La Ferme du bonheur à Nanterre Théâtre du Radeau au Mans, La volière Dromesko La Friche de la Belle de Mai, Le Lieu unique à Nantes La Condition publique, Venise, Métavilla
Habiter autrement	67	Le Channel à Calais, Les machines de Nantes Le Centre Pompidou mobile, La rue Delacroix à Boulogne-sur-Mer Tourcoing, l'Îlot Stephenson, Beaumont, Hôtel Pasteur
Des vertus de la permanence Par Sophie Ricard	74	
Une nouvelle économie du projet	77	Les projets de la preuve par 7
Un «révélateur humain»	84	Débat du jury, paroles de la consultation
Par Édith Hallauer		Le jury

Un urbanisme de l'inattendu

La liberté de toucher à tout

Ariella Masboungi

Patrick Bouchain se dit «touche à tout». Une telle faculté interdiraitelle le bel ouvrage ? En réalité non ! Car si tout l'intéresse, sa ligne de conduite paraît claire à la lumière d'une œuvre qui se caractérise par une extraordinaire liberté d'agir, doublée d'une qualité de réalisation et de fonctionnement toujours renouvelée.

La liberté caractérise l'homme autant que son parcours. Élevé, pour l'essentiel, hors de tout carcan scolaire, il échappe aussi partiellement à la traditionnelle école d'architecture pour se former par l'expérience, le contact et l'action. Il a toujours inventé la commande, meilleur moyen de se l'attribuer et de tester des démarches inusitées. Il tente à présent d'institutionnaliser son mode de faire, après avoir convaincu les tenants de la règle et inscrit dans les textes le « permis de faire ». Résultat : le ministère de la Cohésion des territoires, le ministère de la Culture et la Fondation de France lui confient la charge de sept expérimentations architecturalourbaines. C'est l'occasion pour lui de donner davantage d'ampleur à des démarches qu'il a su mettre en œuvre, en reliant des inconciliables, au gré des opportunités qui se sont offertes à lui.

Patrick Bouchain se définit par sa liberté, son goût de l'expérimentation, son appétence pour les territoires et les sites oubliés et la connaissance intime du droit qu'il met au service du projet. Découvrir les trésors cachés d'une situation urbaine, de l'existant, des usages, d'un patrimoine bâti, vécu, l'amène à regarder avec amitié tout type de territoire pour en déceler le potentiel, coproduire son programme, sa transformation, et conserver une forme d'inachèvement qui accueille l'imprévu. Associer les contraires est un jeu auquel il excelle et, puisqu'il aime les paradoxes voire les provocations, il ne cesse de surprendre. Il a ainsi créé une école foraine et inventé un nouveau mode d'entrée dans le métier d'architecte — titre qu'il refuse de demander tout en exerçant comme architecte — en dirigeant des HMO à sa manière très personnelle, et en mettant en place une chaire expérimentale sur le permis de faire à l'école d'architecture de Paris-Belleville!

Loger dignement tout le monde est l'un de ses engagements. Nombre de ses projets expérimentaux et participatifs en témoignent — à Boulogne-sur-Mer ou à Tourcoing —, allant jusqu'à s'improviser promoteur pour initier d'autres modes de la production de logements.

Patrick Bouchain croit au provisoire et à la mobilité des choses autant qu'à l'échange. Temporaire n'est pas dans son esprit contradictoire avec l'idée de pérennité, bien au contraire, il en est la condition. Il l'a démontré

Un urbanisme de l'inattendu 11

notamment avec La Belle de Mai à Marseille. Le lieu, devenu culte, illustre une manière de reconsidérer l'existant en lui donnant une chance de survie et en trouvant les dispositifs pour pérenniser le projet qualifié de premier tiers lieu de France même si Patrick Bouchain, considéré comme le père de l'urbanisme transitoire et des tiers lieux, n'use jamais de ces termes. La Belle de Mai, comme nombre de ses projets, illustrent aussi un mode d'invention de programmes inusités que l'habituelle méthode top down n'aurait pu imaginer.

Ce faisant, il a ouvert la voie à un urbanisme transitoire — qu'il qualifie plutôt d'éphémère et d'imprévu — dont nombre de jeunes équipes se sont emparées. Si cet urbanisme prend racine en France, son modèle économique se cherche encore alors qu'il répond sans aucun doute à une nécessité sociale et contribue à enrichir le mode de vie urbain. Patrick Bouchain encourage les jeunes équipes à inventer leur commande et à démontrer que les nouveaux modes de faire sont à prôner par leur économie de moyens, leur efficacité sur la durée et bien entendu leur sobriété.

Il préfère conserver plutôt que détruire — idée qu'il met en pratique dans nombre de projets : l'usine Lu devenu l'emblématique Lieu unique à Nantes ; le centre commercial sans qualités qu'il a su reconfigurer sur l'île de Nantes avec la complicité d'Alexandre Chemetoff, à l'époque en charge du projet urbain ; la Condition publique à Roubaix devenue l'une des folies de Lille 2004 Capitale européenne de la culture...

Ce goût de l'existant s'étend aux friches urbaines, industrielles et agricoles, auxquelles il veut donner un avenir en défendant leur valeur et en les ouvrant à une créativité multiple. Et pour anticiper les friches de demain, il plaide pour que toute production architecturale et urbaine soit réversible. Agir, toujours, en faveur d'une ville qui se transforme sans cesse... L'évolution permanente n'est-elle pas le destin de la ville?

Cette manière d'innover de façon constante sur le projet comme sur les méthodes, a-t-elle pour vocation de rester pointilliste tout en stimulant maîtres d'ouvrage, jeunes générations de concepteurs, et collectivités à tenter de sortir des sentiers battus ou peut-elle faire système? Patrick Bouchain ayant fondé la logique économique de ses travaux sur le modèle du 1% culturel en l'appliquant aux opérations qu'il menait, et en plaidant selon les cas pour le 1% social, culturel, ou encore scientifique, prône l'intégration de ces 1% dans les opérations d'aménagement à l'avenir, sortant ainsi ces démarches innovantes de leur précarité extrême et du militantisme qui les caractérise. Par ailleurs, son engagement pour fonder des HMO différentes sur les registres qui sont les siens participerait à constituer un vivier de professionnels aptes à enrichir les modes de faire. Cela se double d'un engagement personnel en faveur de la création de nouvelles chaires doctorales dans les écoles d'architecture

qui intégreraient l'expérimentation pour obtenir l'habilitation doctorale. Un pari sur l'avenir sans doute pour que la méthode Bouchain se banalise en se généralisant.

Enfin, Patrick Bouchain grand prix de l'urbanisme est un fait paradoxal pour certains, car il agit souvent sur le petit, voire le micro, et il est davantage salué par les amoureux d'architecture que par les urbanistes. Et pourtant, son œuvre, ses propos, ses écrits, dépassent toujours le territoire d'exercice pour s'élargir aux questions de société, au territoire ample concerné par son terrain d'exercice, et surtout, chaque action interroge la production de l'urbain dans ses codes, ses modes de pensée et de faire. Il parie, comme nombre de penseurs, sur le fait que les sociétés ne peuvent se transformer que par des actions à petite échelle dont la somme montre la direction, étant ancrées dans le réel, et montrant qu'elles peuvent en se généralisant changer le modèle délétère auquel elles s'attaquent. Faire système, c'est ce qu'on peut lui souhaiter de meilleur dans l'aboutissement du projet qui le mobilise à présent : la preuve par 7!

L'urbaniste inattendu

Un urbanisme hors norme Autobiographie

Patrick Bouchain

De même que l'architecture et l'urbanisme sont l'affaire de tous, puisque nous en sommes tous les usagers, je crois qu'ils sont partout, dans une bordure de trottoir, la qualité d'une acoustique, le rapport entre la construction et le paysage... dans ces lieux «impensés» aussi que sont les friches industrielles ou les territoires délaissés par l'aménagement mais occupés par les hommes et dont l'existence nous permet de reconsidérer notre façon d'habiter, de partager ou d'occuper un lieu.

Hors école, faire école

Mon parcours ne passe pas par l'école et le diplôme et cela dès le plus jeune âge. Ma vie et mon engagement professionnel ont été marqués par mon père qui me disait qu'il fallait faire avec ce qu'on avait. J'ai en effet vécu dans une famille appauvrie et on pouvait vivre avec rien. Né dans une famille catholique pratiquante, mon père m'apprend à être libre, sans cadre, et je rentre dans la vie active très tôt avec peu d'armes structurées de manière organisée en ayant surtout étudié à la maison puis dans des structures diverses. De ce fait j'acquiers des savoirs en faisant les choses et je vis une formation permanente continue. J'apprends en faisant. Je théorise à partir du réel. Ce qui m'intéresse est toujours de retourner la question, voire de démontrer qu'il n'y en a pas, ou que ce n'est pas la bonne, et d'amener les autres à pratiquer la liberté qui est la mienne acquise très tôt dans mon parcours. Sans doute est-ce pour cela qu'il est jalonné de transmissions réciproques. Parce que je n'ai pas fait d'école d'architecture à proprement parler, j'ai constamment cherché à ce que chaque projet, chaque chantier, chaque expérience soit une école. Savoir par quoi, par qui et comment on a été marqué ou formé m'intéresse. Quand je rencontre quelqu'un avec qui je travaille pour la première fois, je lui demande toujours quel événement et à quel moment, a provoqué sa décision de faire ce métier, et où il a appris à le faire. Tout acte est transmission. Toute réunion humaine est une école. L'une des miennes est la politique : j'ai appris en militant. La politique m'a enseigné le terrain : il n'existe pas d'action sans territoire, pas d'expérimentation sans objet. L'anthropologie offre un bel exemple de cet aller et retour constant entre «laboratoire du dehors» et «laboratoire du dedans», de la maison des Sciences de l'homme à la tribu amazonienne!

J'ai toujours œuvré à définir un cadre à mon action — car il faut un cadre pour être hors cadre — et à pérenniser ce que j'ai pu initier. De plus, je n'ai jamais séparé la construction et le projet de la transmission. J'ai tenté de transformer des écoles existantes : l'École des beaux-arts de Bourges, en y créant un département « environnement » qui reliait l'art à l'espace public, au design urbain et à l'architecture éphémère ; puis l'École nationale supérieure de création industrielle, en mettant en place « Les Ateliers » dans l'esprit de Jean Prouvé qui reconnaissait la part de création, souvent anonyme, dans le mode de production industriel. Ainsi débute un processus de rencontres qui ont jalonné l'ensemble de mes chantiers presque toujours accompagnés de la création d'une « université foraine ».

Créé en 1989 à l'initiative du maire de Blois, Jack Lang, l'atelier public d'architecture et d'urbanisme, que j'ai conduit avec Jean Harari, est un exemple de cette volonté de « faire école » en rassemblant les compétences et les talents. Instrument de service public en dialogue constant avec les instances politiques et services municipaux de Blois, cet outil de discussion et d'élaboration du projet urbain regroupait en son sein des urbanistes, architectes, dessinateurs, paysagistes, graphistes, designers, et sollicitait le concours de professionnels extérieurs : économistes, géographes, ingénieurs... Son travail de prospective offrait aussi l'opportunité d'un dialogue entre professionnels, élus, et représentants de la fonction publique territoriale qui jouent un rôle crucial — insuffisamment valorisé — dans le quotidien d'une ville et de ses projets. J'ai été jusqu'à instruire les permis de construire avec une assemblée publique pour partager le débat et la décision.

Pour accueillir cet atelier, j'ai déménagé des services de la mairie installés en centre-ville dans l'ancienne loge de concierge d'une tour désaffectée située à la périphérie. Il fallait observer le terrain, comment y vivre et comment l'améliorer. C'est là que j'ai découvert l'absurdité des règlements qui, par exemple, empêchaient qu'on attribue des rez-de-chaussée vides à des Togolais ou Vietnamiens du quartier, prêts à y développer des activités commerciales, sous prétexte qu'ils n'étaient pas inscrits au registre du commerce, ou encore de cultiver des légumes sur d'anciens massifs de fleurs... J'ai autorisé ces jardins qu'on appellerait aujourd'hui partagés! C'est à Blois que je me suis armé sur ce que pourrait être un logement «social appropriable». Avec Jean Harari, nous avons réalisé un pont de 400 m sur la Loire, la Ville ayant obtenu une délégation de maîtrise d'ouvrage et confié la maîtrise d'œuvre à l'atelier public, puis l'opération s'est renouvelée sur une Zac malgré l'opposition de l'Ordre des architectes. Force est de constater que cela a permis de relancer la commande privée. Cela conforte mon engagement pour créer la commande et ne pas s'en tenir à la commande telle qu'elle est formalisée. La consultation sur référence nécessite, comme son nom l'indique, des références et les concours supposent des moyens de production conséquents même si dédommagement il y a, ceux-ci ne remboursant que les dépenses. Cela exclut toute personne sans références ni structure solide. Depuis toujours, j'essaie de démontrer qu'on peut créer la commande, y participer. Et en participant à la commande, on peut se l'attribuer.

L'impensé de la ville, ou la valeur des délaissés

Le travail avec Gilles Clément, paysagiste, et Vincent Renard, économiste, sur La Forêt des délaissés a constitué une étape fondamentale dans la constitution de mon corpus théorique. Cet inventaire des espaces résiduels de l'aménagement bouleverse l'échelle des valeurs communément admises, en revendiquant précisément l'appropriation des espaces «sans valeur» ou «à valeur négative». *Considérer* les délaissés, œuvrer à leur réappropriation, en faire des champs d'expérimentation, c'est réinjecter de la valeur sociale, politique, démocratique, écologique et esthétique à ce que l'aménagement relèque dans la non-valeur.

Un délaissé est un espace résiduel, rendu structurellement inutilisable par les effets délétères d'un aménagement du territoire qui, malgré ses déclarations d'intention, produit un étalement urbain toujours à l'œuvre. La production de ces espaces n'est ni accidentelle ni fortuite. Désaffectés et dépréciés, déclassés parce qu'inclassables, ils sont les déchets de l'aménagement. Tout aménagement urbain projette, à son insu, le délaissé de demain. Les délaissés sont le résultat d'une police de l'aménagement dont le but est de plier le territoire à la standardisation du marché. Le zonage du sol, la production quantifiée de lots comparables et interchangeables, entraîne une spécialisation et une ségrégation des lieux. Le marché favorise la concentration de la valeur foncière, distinguant artificiellement les lieux où l'espace est rare et cher de ceux qu'il dévalorise hors de toute proportion. Des espaces insolvables, désolidarisés du monde commun se retrouvent ainsi mis à l'écart avec les hommes qui y vivent. Dégradés, disgraciés, laissés-pour-compte, ils sont a ban donnés, mis au ban.

Les espaces mis hors circuit par le marché, enclavés, souvent séparés du reste de l'agglomération par des emprises ferroviaires, des périphériques ou des canaux, longés ou traversés par des voies rapides, survolés par des lignes à haute tension recoupent statistiquement la carte des «zones sensibles» où se fixe la crise sociale. Dans ces «zones grises», l'ordre du quotidien est rompu, l'ordre civil suspendu, la répression s'exerce perversement par l'absence d'application de la loi, le lien social se dégrade. L'espace du ban est un espace de mort. Son expansion est un désastre. Car la ville n'est pas un décor ou un environnement : non seulement elle reflète l'état réel de la société, mais elle nous habite et nous constitue. Son architecture met en place une socialité, favorise ou interdit certains mouvements, engage à des émotions, suggère des pensées. Or le ban prend la place de la liberté et fragmente la communauté ; il nous prive de la puissance d'agir en commun sur l'espace que nous habitons. Il menace de disparition la démocratie. Défendre l'architecture de nos cités

19

«Ce qui ne marche pas, c'est cette nouvelle ville qui n'a jamais intégré la culture des gens qui l'habitent. [...] On ne remettra pas d'aplomb ces banlieues, telles qu'elles ont été construites, par un acte technique de renouvellement urbain. Délégueznous cette partie de la ville que vous avez édifiée de manière autoritaire, qui est devenue criminogène. Puisque quarante ans après vous en démolissez une partie et la croyez sans valeur, abandonnez-là nous et donnez-nous les moyens que vous aviez prévus pour la détruire afin que nous puissions la reconstruire.»

contre l'emprise du ban est l'affaire de tous. Nous devons donc à reconquérir la liberté d'expérimenter sur la ville. L'espace est l'allié dont nous avons besoin pour inventer à nouveau, là où elles ont disparu, les conditions de la politique. Nous devons préserver des lieux inoccupés et accessibles sans distinction, qui laissent du jeu au passage et à la rencontre, des clairières qui accordent sa place au hasard, des espaces gratuits où le simple fait de la coexistence peut se réfléchir diversement. La réappropriation des délaissés ouvre en effet un champ pour montrer qu'il est possible de sortir de l'impasse et de «faire de la ville» autrement. Ce n'est ni une requalification ni une réhabilitation : c'est remettre collectivement en jeu ces espaces — tels les zones industrielles récentes et les centres commerciaux bientôt désaffectés, voire certaines autoroutes avec leurs aires de service et autres accompagnements —, pour répondre à la mise hors circuit qui les annule. C'est faire de l'abandon une chance en suspendant les rapports de pouvoir et les spéculations du marché. C'est faire place à la politique en donnant cours aux libertés dont la condition est le commun usage.

Le choix du terrain

Passer à l'acte sur le terrain pour éprouver ce corpus théorique : c'est ce que j'ai choisi très vite sur différents lieux et dans différentes situations de rencontre, précisément propices à l'expérimentation. J'ai travaillé pour le théâtre avec Peter Brook, Giorgio Strehler, Zingaro ; pour l'art contemporain avec Daniel Buren, Claes Oldenburg, Joseph Kosuth. Autant d'artistes qui ont interrogé ma pratique avec un autre regard sur l'architecture et la ville. J'ai aussi œuvré dans le champ du sport, du tourisme, du commerce, même de la gastronomie avec Troisgros. Autant de contextes appelant chacun à la création d'une situation singulière.

Élaborer des projets et construire seul me paraît impossible : l'architecture n'est pas qu'affaire de spécialistes et de techniciens. Je crois au provisoire, à la mobilité des choses, à l'échange. Et je travaille à créer une situation dans laquelle la construction pourra se réaliser d'une autre façon et créer de l'inattendu, donc de l'enchantement.

La Belle de mai : inventer un morceau de ville «non programmé» et des dispositifs pour le pérenniser

La friche de La Belle de mai à Marseille constitue une étape primordiale de l'expérimentation en actes par les multiples dimensions qu'a brassées ce chantier. Il s'agit d'un morceau de ville anciennement occupé jusqu'en 1990 par la Manufacture de la Seita dont la fermeture a laissé une friche urbaine de 12 ha. Un terrain d'expérience pour une expérience architecturale, urbanistique, artistique en mouvement plutôt que «programmée». Une preuve par l'acte que la ville peut exister en mouvement, sans usages préalablement figés. Et qu'un projet culturel peut influer sur un quartier délaissé, sans pour autant être une pièce rapportée pour le réhabiliter, mais en symbiose avec la vie qui s'y développe.

Dès 1992, des artistes regroupés dans l'association Système friche théâtre ont conçu le projet de revitaliser La Belle de mai en la reconnectant à la ville. Ils occupent l'un des trois îlots de la friche qui ouvre progressivement ses portes à d'autres acteurs culturels, dans le champ du cinéma, des arts numériques, des arts de la rue, et à une radio associative, radio Grenouille.

Mais pour pérenniser ce projet culturel, il fallait assurer une contractualisation avec la Ville. Pour que la friche vive comme un vrai quartier, il était indispensable d'intégrer le projet de revitalisation au projet urbain. Et pour cela, ne pas programmer, construire autrement, en transformant, en étant à l'écoute de la demande des occupants, des usagers, des élus et des constructeurs.

Passer à l'acte exigeait de créer une structure adéquate, autre que l'association pour porter le projet. J'ai créé la SCIC, ou société coopérative d'intérêt collectif, qui offrait l'avantage de pouvoir être maître d'ouvrage de l'opération. La société a obtenu, par bail emphytéotique de quarante-cinq ans, la charge d'aménager les 45 000 m² (23 millions d'euros de travaux). La SCIC La Belle de mai, que je présidais, réunissait en son sein trois collèges : résidents, collectivités et habitants. Ainsi le projet s'est-il construit en collaboration avec les collectivités publiques, les résidents historiques, les artistes, les opérateurs et les riverains.

L'architecte Matthieu Poitevin a réalisé un plan directeur permettant d'accueillir des équipements sociaux, culturels, sportifs, d'enseignement et de logements. La Belle de Mai devient un territoire public et privé, qui peut être habité et traversé. Ce lieu n'a pas d'autre objet que d'être occupé, de fonctionner, de se transformer en marchant. La Ville se sert à présent de la coopérative que j'ai créée pour réaliser une école provisoire sur la friche afin de faire face au pic de population jeune dans le quartier. L'opération a été rendue possible par le soutien du directeur général des services, Jean-Claude Gondard, qui pensait que les problèmes de squatters et de sécurité seraient ainsi mieux réglés que par les méthodes classiques ; il a été mon unique interlocuteur confirmant qu'il est essentiel d'avoir des complices pour agir. Les leçons de l'expérience sont loin d'être

Les champs d'action

Le droit de faire

Fin connaisseur du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'agriculture, Patrick Bouchain s'arme de sa connaissance des textes pour réinterpréter les règlements au profit de projets toujours originaux qu'il initie, porte ou accompagne. Il jongle avec les règles en les détournant pour parvenir à ses fins en toute légalité, au profit du projet. Ses interprétations, qui surprennent parfois des juristes chevronnés, vont jusqu'à constituer des jurisprudences qui rendent possible l'improbable et contribuent à faire évoluer les cadres d'action en urbanisme et en architecture. Cela l'aide à asseoir les projets d'abord éphémères sur des dispositifs plus pérennes ouvrant la possibilité à d'autres que lui de mettre en œuvre des projets de même nature ou encore plus expérimentaux. Élargissant son champ d'intervention, Patrick Bouchain s'aventure jusqu'à oser des théories audacieuses sur l'aménagement du territoire en croisant le droit de l'urbanisme avec le Code rural et forestier et parfois le Code de la propriété...

Le droit contre le règlement

Le droit est à ne pas confondre avec le règlement. Il s'impose pour vivre en société, rassemblant les conditions nécessaires à la justice, à l'égalité et au respect de l'individu. Lire les textes de loi m'a ouvert les yeux sur leur potentiel et aidé à me libérer de contraintes que l'on m'a souvent opposées. Le droit opère de la même façon que la grammaire ou les mathématiques : nous l'avons en nous et il n'exige pas de compétence pointue pour être abordé. Sur le plan ontologique, on ne peut être que dans le droit. Je m'inspire en cela de Pierre Legendre¹ qui évoque dans sa conférence intitulée : «À la jeunesse désireuse de Loi », l'inscription de la société dans une tradition judéo-romano-chrétienne plongeant ses racines dans un droit inné, nécessaire à la vie, transmis oralement puis recensé dans le Talmud et la Thora, transcrit dans le droit romain et enfin repris par la chrétienté.

Après cette introduction à la loi via le règlement, il m'a fallu remonter à la source, par la lecture du Code civil. Il est souvent dit que tout a changé en 1804 : la France monarchique, balayée par Révolution, aurait alors vu l'Empire fonder un nouveau monde avec sa juridiction. Sur le plan du droit c'est inexact : Napoléon met avant tout de l'ordre. L'introduction du Code civil demeure d'une actualité remarquable : toutes les lois, les us et les coutumes, d'origine religieuse ou laïque, sont réunis dans le Code civil. Nul besoin de faire table rase des systèmes juridiques préexistants : il s'agit de les unifier en opérant une réécriture. Il faut donc connaître le droit pour interpréter la loi, c'est-à-dire la confronter à la réalité. Interpréter c'est, par exemple à la lecture du Code civil, soutenir le droit d'usage plus que celui

[1] Psychanalyste et juriste, homme de droit.

de la propriété des sols, conférant à l'utilisateur un droit sur le bien qu'il occupe. Le produit de la terre est à celui qui la cultive! Une lecture qui pourrait amener à revoir la notion de logement social par exemple.

Constituer des jurisprudences à partir d'expérimentations afin d'aider à généraliser de nouvelles pratiques

Les textes de loi ne sont pas immuables. Les appliquer bêtement et a priori marquerait une régression du droit. Beaucoup de textes existants, trop peu lus, sont suffisants pour agir. Mais quand la Loi est insuffisante ou inadaptée, il ne faut pas hésiter à l'interpréter à partir d'une expérimentation et constituer des jurisprudences, notamment dans le cas du droit à la création comme cela a été fait dans le cas des « Deux Plateaux » avec Daniel Buren, dans la cour d'honneur du Palais-Royal. Une jurisprudence nouvelle confirme qu'une œuvre, pour pouvoir être jugée, doit être terminée. C'est cet argument qui, au plan juridique, m'a ouvert la porte du « permis de faire ». Demander à voir l'œuvre avant de passer commande rendrait impossible son existence même. Le résultat du travail de l'artiste ne peut être jugé qu'une fois l'œuvre accomplie. L'artiste n'est ni le récipiendaire d'une commande dont l'objet est parfaitement défini ni l'exécutant d'un contrat. Il tente quelque chose d'inédit.

Ce qui vaut pour l'art devrait valoir pour l'architecture et l'urbanisme qui sont éminemment contextuels : il faut se donner les moyens de juger a posteriori. Ainsi le jugement d'un projet, quelle que soit son échelle, ne peut se faire qu'à son achèvement. Ce qui vaut pour la cour d'honneur du Palais-Royal vaut pour le grand territoire et son aménagement. La société doit avoir confiance en ses membres et donner plus de liberté aux élus et aux citoyens qui veulent accomplir des actes d'intérêt général. Nous l'avons vu, l'application déresponsabilisée du règlement produit des ravages sur le paysage et l'architecture. L'application aveugle de la loi ne protège pas la société.

L'évaluation du risque, le discernement, l'expérimentation doivent prendre le dessus sur l'application littérale du règlement. L'interpréter et le pousser dans ses retranchements ne revient pas à rendre les aménagements plus dangereux mais plus humains.

Faire évoluer les textes

S'attaquer à l'évolution de textes législatifs comme je l'ai entrepris pour « le permis de faire » m'est apparu nécessaire. Il en sera sans doute de même pour la « Preuve par 7 » qui est enclenchée. Cette expérimentation peut se considérer comme une « extension » au travers de situations concrètes de l'article 88 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

Le permis de faire est un esprit bien plus qu'un article de loi. Toute loi possède une lacune afin qu'elle ne soit pas coercitive et laisse place à l'interprétation. La loi doit être enrichie de jurisprudences obtenues par

La cour d'honneur du Palais-Royal

«La jurisprudence liée à la cour d'honneur du Palais-Royal est l'un des plus grands moments de ma vie. Le projet a été mis en cause par un vice de procédure concernant l'absence de permis de construire et un vice de forme considérant que le ministre avait outrepassé son pouvoir en commandant un projet à un artiste par simple consultation, sans mise en concurrence. Daniel Buren et moi avons été attaqués au pénal, puis au tribunal administratif, et enfin au Conseil d'État. » L'avocat du ministère² a construit sa défense autour de l'idée que l'œuvre pour être jugée doit être terminée. Il a créé ainsi une jurisprudence nouvelle qui s'inscrit dans le prolongement de celle issue de la commande par la Régie Renault à Jean Dubuffet construite sur l'argument d'impossibilité d'achèvement de l'œuvre du fait de son refus par le commanditaire. Dans le cas du Palais Royal, le contrat qui lie Daniel Buren à l'État ne concernait pas l'achat d'un dessin mais la réalisation d'une œuvre.

[2] Arnaud Lyon-Caen, avocat au Conseil d'État

51

l'observation et le jugement de la chose construite. En clair : la loi doit permettre de vivre ensemble et le texte de loi, pour être compris, doit être accompagné par des éléments de langage. Si le texte de loi est technique, les éléments de langage sont les bons véhicules pour la décrire. Dans le cas du permis de faire, ces derniers disent qu'il faut :

- « Déplacer les lignes en matière de décision de dérogation pour placer le processus expérimental et le projet architectural au centre. C'est l'expérience collective qui ainsi devient moteur de la décision et engendre des arbitrages partagés, notamment en termes de solutions dans le registre de la construction et dans la hiérarchie des normes. »
- «S'extraire de la logique de juxtaposition des réglementations et mettre en avant la cohérence des choix en les hiérarchisant à partir de l'intégration des objectifs pour un projet contextualisé, avec un site et ses caractéristiques, un porteur de projet... plutôt que des règles.»
- « Accepter de créer de la connaissance nouvelle et que la connaissance n'est pas acquise a priori. »
- «Accepter l'idée d'"essai", c'est-à-dire de contrôle des qualités selon des caractéristiques définies ou les défauts, d'évaluation, ce qui peut supposer de la remédiation. »

Si la loi s'applique à tous, les géographies, les acteurs et les enjeux sont eux contextuels. Les territoires, suivant leur localisation, sont tous différents. C'est ainsi que la «Preuve par 7» explore sept échelles d'intervention différentes, du village à la métropole. Une façon d'affirmer que c'est l'esprit de la règle plus que la règle elle-même qui est en capacité

Grand Prix de l'urbanisme 2019 Un urbanisme de l'inattendu

Des projets en récit



LE HALL DU BOURGET

Rendre les bâtiments plus humains, pas plus dangereux ! Aménagement provisoire d'une halle en lieu de concert

«J'ai commencé à lire les textes de loi dans le désordre mais assez tôt, en 1974, suite à un épisode lors duquel un règlement m'avait été opposé, m'empêchant a priori d'ouvrir un bâtiment que j'avais aménagé provisoirement pour la tenue d'un concert au Bourget. La réglementation incendie interdisait l'utilisation d'un hall anciennement utilisé pour garer des avions en salle de concert éphémère». Le budget ne permettait que de corriger l'acoustique et de réchauffer la scène pour les musiciens. Par mimétisme avec les églises peu chauffées de son enfance, Patrick Bouchain propose d'équiper les lieux de pendrillons en tissus et de panneaux rayonnants alimentés au gaz. La solution est retoquée par la commission de sécurité ce lieu devenant un «établissement recevant du public» (ERP). Il défendit le fait qu'une salle de concert n'est pas différente d'une église, les deux rassemblant un public pour écouter de la musique. Il s'agit alors d'assimiler le lieu aux lieux de culte qui bénéficient d'une réglementation particulière, leur architecture historiquement en pierre justifiant une stabilité au feu. Il gagnera son pari en faisant dire une messe par le curé du Bourget, appuyé par le représentant du Préfet, inquiet d'une annulation du concert alors que l'on jouait à guichet fermé. Assurer la sécurité d'un public refoulé à l'entrée en dernière minute devenait plus délicat que de prendre le risque d'un mode de chauffage et de correction acoustique inhabituel! C'est donc la responsabilité de la collectivité qui s'est imposée face au règlement. «Cet épisode marque une prise de conscience : si l'on s'en tient au règlement, la classification prend le dessus sur la protection réelle des hommes et tout devient impossible. En inversant la logique, il suffisait de classer ce hall en lieu de culte pour avoir le droit de l'ouvrir pour un concert». Sur le terrain, les architectes des Bâtiments de France sont les ultimes porte-voix de la parole publique sur l'architecture et le patrimoine. Ils sont les derniers sachants en charge de la qualité urbaine, charge trop lourde pour un seul homme qui fait oublier le rôle de la collectivité. Cette dernière doit assumer ses responsabilités, donnant la latitude d'interpréter ce règlement. Il faut réhabiliter la dimension politique du projet, pour ne pas le réduire à l'application aveugle du règlement.

Cet épisode, sera un point de départ : Patrick Bouchain lira le règlement incendie dans sa totalité, non pour piéger les différents services mais pour disposer de plus de discernement dans son application, voire créer une jurisprudence qui débloquerait des situations nouvelles.



ZINGARO

Construction d'un théâtre équestre Salle de spectacle de 900 places, écuries, espaces d'accueil et restaurant

«Parfois, il faut un temps long pour faire des choses simples 1» annonce Patrick Bouchain quand il évoque le théâtre équestre Zingaro conçu pour Bartabas à Aubervilliers en 1987. La relation entre l'architecte et l'artiste, qui remonte alors à une dizaine d'années, est l'une des clefs de compréhension de ce projet hors-norme qui tient à la fois de l'expérimentation et du témoignage commun d'une amitié partagée. Pour Bartabas, Patrick Bouchain est son «aspirine», celui qui clarifie une situation que l'on ne sait plus envisager autrement que sous le signe de la contrainte tandis que l'architecte évoque la relation presque paternelle qu'il entretient avec le cavalier. Malgré d'autres collaborations (comme l'aménagement de l'Académie équestre de Versailles en 2003), Zingaro est un projet unique : «C'est un lieu qui accueille le public, qui accueille les chevaux, c'est un lieu de travail mais c'est aussi un lieu de vie. Et la vie, Patrick a eu le courage de ne pas la régir » rappelle Bartabas. Lieu de création, de travail et de représentation (chaque hiver durant plusieurs mois), Zingaro a en effet permis à la troupe de passer d'un état nomade à un statut intermédiaire plus flou, mi-nomade, mi-sédentaire. Ce qui fait de Zingaro non seulement un théâtre mais aussi le lieu d'une expérimentation sur les conditions actuelles du logement.

Aubervilliers (93), 1987-89 À la demande de : Bartabas Commandé par : le théâtre Zingaro Par : Patrick Bouchain, Jean Harari et Dan Truong Avec : Daniel Loriot, Yves-Marie Ligot

Coût : 500 000 €HT

1 Les citations de ce texte sont tirées de l'émission «Le grand atelier» de Vincent Josse (France Inter, novembre 2017).

180 Grand Prix de l'urbanisme 2019 Un urbanisme de l'inattendu 181



L'ATELIER PUBLIC D'ARCHITECTURE À BLOIS

À Blois, au sein de l'atelier public d'architecture, Patrick Bouchain et Jean Harari ont testé l'instruction des permis de construire en réunions publiques ouvertes, suivant l'idée que chaque service des collectivités, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État, a un rôle à tenir mais pas de manière cloisonnée, au risque de faire achopper l'intelligence collective de l'instruction sur la superposition des avis, parfois antagonistes. Les réunir au sein d'une commission publique commune permet de renforcer la communication entre services non plus au travers des fonctions mais par le biais d'un projet, donc d'une situation concrète, tout en rendant transparent le dispositif auprès des demandeurs et de la population. Les auteurs des permis de construire peuvent alors entendre les avis, y réagir. «À Blois, promoteurs et architectes discutaient avec les services, laissant parfois transparaître les conflits qui les opposaient, alimentés par la réaction des riverains. On s'offusque aujourd'hui de la systématisation des recours, mais c'est compréhensible : les citoyens ne prennent connaissance des permis qu'une fois affichés, donc en général ficelés et très difficilement amendables». On cherche alors le contentieux plus que le défaut principal du projet, pour bloquer un processus plus que pour l'enrichir : des arguments juridiquement recevables sont avancés pour retarder le projet au détriment d'un débat essentiel sur les guestions réellement problématiques (la volumétrie, l'impact sur l'ensoleillement des riverains, les fonctions, ou tout simplement la laideur de la chose construite). Ouvrir les réunions d'attribution des permis permet de réduire significativement le nombre de recours.



LA FERME DU BONHEUR À NANTERRE

Installation d'une ferme, lieu culturel et accompagnement dans la réalisation du «Favela-Théâtre»

Au début des années quatre-vingt-dix, Roger des Prés, commis chez Zingaro puis engagé aux côtés d'Igor dans la Volière Dromesko, décide d'occuper l'«hôpital éphémère» à Montmartre, racheté par Cogedim. Face aux recours engagés en réaction à la transformation des lieux en logements de luxe, le promoteur cède les bâtiments sous baux précaires à des usages temporaires. C'est l'acte de naissance de l'urbanisme transitoire. Roger des Prés prend possession du petit hôpital qui devient un haut lieu culturel mais aussi de la nuit et de la fête pendant trois années. Il y introduit des animaux et pose les bases d'une ferme en pleine ville, ce qui est à l'origine de conflits avec les riverains comme avec les occupants qui cohabitent difficilement avec les animaux. Il se reloge à Nanterre, au bord de l'A86, sur une emprise foncière expropriée pour le compte de l'EPAD qui avait été distribuée entre l'Université, l'Office d'HLM (pour construire les «Provinces françaises»), constituant une réserve en attente d'équipement.

Le maire de Nanterre y avait accepté l'installation provisoire d'un cirque, progressivement devenu équipement public de proximité ancré dans la vie du quartier. La ferme du bonheur sera d'abord un enclos défini autour d'un vieux tilleul, puis un «favela théâtre» construit de bric et de broc. Mais la coexistence avec l'Université ne va pas de soi : les chèvres qui pâturent sur le campus sont à l'origine de tensions et il faut l'intervention de Jack Lang auprès du Préfet pour que la ferme du bonheur soit maintenue. L'autorisation d'occupation temporaire demandée reste lettre morte : personne n'était propriétaire du foncier, ni la Ville, ni l'Université ni le bailleur social. L'occupation se fera donc sans convention d'occupation temporaire, jusqu'à ce la Ville décide, après plusieurs années, d'une expulsion. Un sursis d'un an est accordé, autorisant une tactique : le «Favela Théâtre » est décrit comme une gloriette au sein d'un jardin. Au gré de quelques ajustements, les lieux ne sont plus classés en tant qu'«établissement recevant du public» et réintègrent le registre des constructions légères des jardins et parcs publics. En parallèle, sur des terrains récupérés sur les emprises autoroutières, des études mettent en évidence la nécessité de régénérer les sols lourdement pollués. Des chercheurs d'Agro Paris-Tech y étudient des mécanismes de reconquête naturelle, les conférences se multiplient, avec Gilles Clément notamment. Cependant personne ne s'engage, jusqu'à ce que le préfet de police visite le site et le déclare utile, la ferme du bonheur pacifiant la vie du quartier bien mieux qu'un équipement plus classique. Reste la nécessité d'obtenir une autorisation officielle. L'idée de gloriette et de parc est maintenue, mais approfondie dans le sens d'un établissement recevant du public (ERP) dit « Vert » : un équipement échappant à toute réglementation puisque relevant d'une classification inédite. L'ERP-Vert sera autorisé par la Préfecture après plus d'une décennie d'un «combat éducatif» débouchant sur l'établissement d'une responsabilité collective et d'une confiance réciproque. Un processus qui ne fonctionne pas par injonction mais par sensibilisation et dialogue dans le temps.

Nanterre, depuis 1992 Demandé par : Roger des Prés



THÉÂTRE DU RADEAU AU MANS

Reconversion d'une ancienne fonderie transformée en succursale automobile

Abrité dans un ancien garage Renault construit au centre ville par Bernard Zehrfuss pour les 24 heures du Mans, longtemps lieu populaire où pouvaient être visités voitures et pilotes jusqu'à sa transformation en garage de remisage des bus scolaires, le théâtre commence avec presque rien. Ce fut d'abord un lieu de stockage pour des pièces d'abord jouées à ciel ouvert. Cette utilisation «légère» est à l'origine d'une transformation progressive de tout le bâtiment : trois plateaux, une auberge, une salle à manger et une cuisine... C'est au début du bricolage : « on va récupèrer des planches de coffrage sur les chantiers, jusqu'à la rencontre du maire communiste, Robert Jarry. Pour l'équivalent de la rémunération du maître-chien surveillant les lieux, on lui propose alors de créer un théâtre à part entière». Le théâtre est habité, donc gardienné, mais surtout « rendu humain ».

Beaucoup des futurs projets de Patrick Bouchain s'inventent ici : habiter pour faire projet, en utilisant la même somme que celle nécessaire à la gestion des lieux (gardiennage). Faire autrement, même si on sort pour cela des standards : pas de chauffage, chambres occupant d'anciens bureaux, douches installées dans d'anciens sanitaires publics... Claude Regy, Mathias Langhof, s'en étonneront avant de s'en saisir. «Ce lieu ne m'appartient pas, je n'en suis qu'un des instigateurs et j'en ai piloté la transformation. Avec ses faux airs d'Emmaüs, il n'est pas non plus montrable et relève de l'irreprésentable, à l'instar d'une pièce de théâtre ». Après le Théâtre du radeau, c'est un théâtre mobile que Tanguy commande à Patrick Bouchain : un grand plateau de 20 x 20 m, plus vaste qu'un plateau de théâtre «traditionnel», qui sera un assemblage de structures de serres agricoles et d'une vieille tente d'où il tirera son nom. Il s'agit bien de théâtre et non de cirque, même si c'est l'architecture circassienne qui est mobilisée dans ce type de dispositif. Après deux années de tournée, l'expérience itinérante tourne court par manque de moyens et, de retour au Mans, un terrain est cédé par la collectivité au théâtre, dans ce qui allait devenir un écoquartier, en bordure d'une forêt. La tente devient «Robin des bois», lieu de répétition et de création au service de l'art hors cadres de Tanguy.

Le Mans (72), 1985-1997 À la demande de : François Tanguy Par : Patrick Bouchain

Surface: 4200 m² aménagés au fil du temps pour devenir La Fonderie



LA VOLIÈRE DROMESKO

Salle de spectacle itinérante sous chapiteau

La volière Dromesko naît en 1988, après qu'Igor (Igor Gonin) et sa femme Lily ont quitté Zingaro. Fort des expériences du Cirque Aligre et du Cirque des rats, Igor échafaude un nouveau projet qui répond au besoin d'abriter les quelque 200 oiseaux du couple. Patrick Bouchain dessinera la vollère à partir d'une esquisse des artistes : un chapiteau transparent aux armatures de bois et d'acier. La volière se revendique expérimentale, le rapport entre salle et scène étant renégocié, une partie des spectateurs étant invités à s'assoir au cœur de la piste. Par sa transparence, la volière joue avec la lumière naturelle, le spectacle évoluant avec le crépuscule naissant. Depuis 1998, la volière, devenue Théâtre Dromesko, s'est installée de manière permanente à Saint-Jacques-de-la-Lande, près de Rennes, sur le site de la ferme du Haut-Bois au cœur du projet urbain ayant transformé la commune en profondeur.

Lausanne (Suisse), itinérante, 1993 Demandé par: Igor et Lily Commandé par: la Compagnie Dromesko Par: Igor et Patrick Bouchain Avec: JM Stehlé, G. Hanesse, G. Bourdin, A Masson, YM Ligot

184 Grand Prix de l'urbanisme 2019 Un urbanisme de l'inattendu 185